



## Beauvais-Vallée du Thérain

Beauvais (60057) - label obtenu en 2020



Généré le 11/02/2021

[www.ecoquartiers.logement.gouv.fr](http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr)

# Décision de la Commission Nationale 2020

Décision

Label étape 2

Avis de la commission

La commission régionale des Hauts-de-France du 3 décembre 2020 a saisi la commission nationale pour statuer sur la labellisation en étape 2 de l'EcoQuartier Beauvais-Vallée du Thérain, les débats n'ayant pas permis de s'accorder sur la proposition de labellisation.

Plusieurs points interrogent, en particulier : la pollution très importante de la friche industrielle Bosch, l'intervention sur une zone de remblais boisée (accès interdit car dangereux), la gestion des eaux pluviales en lien avec la zone inondable, la densité et le type de logements.

### Débats en commission nationale du 15 janvier 2021 :

La présentation de la DDT de l'Oise aux membres de la Commission nationale répond à plusieurs points insuffisamment traités dans le dossier présenté en commission régionale. L'architecte conseil du ministère expose les possibilités d'aménagement et de solutions architecturales cohérentes avec l'urbanisme de Beauvais.

Le débat permet d'approfondir les points suivants :

- Gouvernance (participation du public, portage politique) ;
- Gestion des eaux pluviales (redondance entre noues et bassins de rétention) ;
- Risque de perte de biodiversité liée à la destruction d'une partie de la zone boisée ;
- Mobilité.

L'avis de la commission nationale est qu'une labellisation avec recommandations permet de faire évoluer positivement le dossier. Sont largement partagés : l'intérêt d'un accompagnement adéquat (le recours à une AMO pour la commune est suggéré) et un renforcement des études architecturales et urbaines.

Le vote recueille 22 avis dont 21 favorables à la labellisation.

La commission nationale se prononce donc **pour l'obtention du label EcoQuartier étape 2, avec les réserves et recommandations suivantes**, à mettre en œuvre dans la perspective de la présentation du dossier à l'étape suivante du Label EcoQuartier (étape 3).

- La stratégie résidentielle doit être précisée et étudiée au regard des enjeux des politiques de l'habitat du territoire et des enjeux démographiques, ainsi que des formes urbaines voisines. Plutôt que des maisons individuelles, il s'agit de privilégier l'habitat collectif avec des jardins partagés et familiaux, les typologies d'habitat individuel dense avec jardins, ou du « petit collectif » avec terrasses et accès direct au logement ;
- Aller plus loin dans une ambitieuse démarche de développement des mobilités actives pour les déplacements du quotidien, en s'appuyant en particulier sur la proximité immédiate avec la gare, et valoriser la passerelle sur voie. La situation au centre de l'agglomération permettrait une liaison facile en vélo sous réserve d'un itinéraire confortable et sécurisé ;
- Au regard des ambitions portées par le CPAUPE en matière de construction des bâtiments, il apparaît nécessaire d'accompagner les opérateurs à la mise en œuvre de la stratégie bas carbone et basse consommation ;
- Accompagnement de la commune, dans la durée, par une ingénierie au service du projet d'ensemble portée une AMO dédiée. Cette ingénierie favorisera une démarche d'évaluation continue, portée par la commune, des objectifs de l'ÉcoQuartier. Cette démarche sera à mettre en place tout au long de l'émergence et de la vie du quartier, en s'appuyant sur les outils proposés par le référentiel ÉcoQuartier en poursuivant la concertation avec les habitants, initiée par la commune. Elle permettra également de contribuer à l'animation du quartier, en renforçant le partenariat avec les acteurs économiques, y compris de l'ESS, présents autour du projet vers un « ÉcoQuartier productif ».
- La proposition de pousser la réflexion en matière d'études urbaines, de conception des îlots et des espaces publics, avec une équipe composée de paysagistes et d'architectes urbanistes. Ceci dans l'objectif de limiter au maximum l'urbanisation du bois Janet, de réussir la couture de ce nouveau quartier avec les quartiers voisins et le reste de la commune (en s'assurant du franchissement de la rivière Le Thérain par des passerelles piétonnières pour relier, via l'ÉcoQuartier, le centre-ville et le quartier Voisinlieu), d'améliorer les accès, l'accessibilité aux services et d'élaborer des propositions volumétriques de formes urbaines dans une réflexion d'ensemble cohérente, en parfaite correspondance avec les attentes énoncées.

### Notes des dimensions et de l'avancement

